Initiales du PRÉFET
Initiales du SEC.-TRÉS.
No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 février 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, madame Marie-Claude Nichols, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, le maire d'Hudson, Ed Prévost, le maire des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, le représentant de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Sylvain Lemire, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le représentant de Pointe-Fortune, Jean Roy, le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des ressources humaines et du développement social durable, Mylène Blais.

1. BIENVENUE PAR MADAME LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum. Elle informe également les membres sur la nouvelle exposition de la salle du conseil, les œuvres de madame Jacinthe Richard, artiste de Terrasse-Vaudreuil.

14-02-26-01 Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-02-26-02 Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en interchangeant le point 17. « Ressources humaines » avec le point 18. « Culture ».

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2014 : ADOPTION

14-02-26-03 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 29 janvier 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1. CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES DU 3 FÉVRIER 2014

Monsieur Claude Pilon, vice-président du conseil, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-02-26-04

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adopter** le compte rendu du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges du 3 février 2014.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres habiles à voter.

Monsieur Marc Roy, maire de la ville de L'Île-Perrot, prend son siège à 19 h 38.

5.1.1. PROJET TERRE-MAIRES : PRÉSENTATION DE MESDAMES NADINE MALTAIS, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIAL À LA MRC, ET CHANTAL SÉGUIN, COMMISSAIRE AUX EXPOSITIONS EN ARTS VISUELS ET RESPONSABLE DU SERVICE ÉDUCATIF AU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Madame le préfet accueille mesdames Nadine Maltais, agente de développement culturel et social à la MRC, et Chantal Séguin, commissaire aux expositions en arts visuels et responsable du service éducatif au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges afin de présenter aux membres le projet « Terre-Maires » ainsi que l'échéancier proposé.

5.2. TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 6 FÉVRIER 2014

Le directeur général fait le dépôt du compte rendu de la Table des directeurs des services de sécurité incendie du 6 février 2014.

5.3. TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 6 FÉVRIER 2014

Madame Mylène Blais, secrétaire du comité, fait le dépôt du compte rendu de la Table territoriale sur la politique de développement social durable du 6 février 2014. Elle explique les enveloppes budgétaires, soit le Fonds ATI (Solidarité et inclusion sociale) et le Fonds CERÉS (Réussite éducative et sociale).

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

14-02-26-05

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-02-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-02-26, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1. ENTENTE DE GESTION ENTRE LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) ET LA MRC : AVENANT

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT l'entente de gestion entre le MAMROT et la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au programme d'aide financière qui a pris fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent de reconduire, pour l'année 2014, les mesures de l'*Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier*;

CONSIDÉRANT QUE le financement à la MRC pour l'année 2014 nécessite la signature d'un avenant;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-06 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** madame le préfet et monsieur le directeur général à signer l'avenant à l'entente de gestion avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Proposition adoptée.

6.2.2. RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : DEMANDE DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU'une partie du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est comprise dans le territoire de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en vigueur depuis le 24 octobre 2004;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que toute MRC doit adopter un règlement de concordance, soit un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé aux fins d'assurer sa conformité au PMAD dans un délai de vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur du PMAD (au plus tard le 12 mars 2014);

CONSIDÉRANT QU'en amont de l'adoption du règlement de concordance, la MRC doit débuter la procédure par l'adoption du projet de règlement et le soumettre à une assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plus de dix-huit (18) mois, la MRC de Vaudreuil-Soulanges travaille activement à préparer le règlement de concordance et, qu'à cet égard, un exercice juste et réaliste est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2013 ont eu lieu des élections municipales et qu'il y a de nombreux nouveaux élus au niveau des municipalités et au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de concordance aura des impacts sur le territoire régional, plus particulièrement sur les onze (11) municipalités incluses dans le territoire de la CMM et qu'à cet égard, il importe que les élus se saisissent de l'ensemble des enjeux qui en découlent;

CONSIDÉRANT QU'il sera impossible de respecter le délai exigé par la loi et que l'article 239 de la loi permet au ministre de prolonger le délai imparti par la loi;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-07 Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **de demander** au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) une prolongation supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2014, pour l'adoption du règlement de concordance par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, afin d'assurer la conformité du schéma d'aménagement révisé au plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Proposition adoptée.

6.2.3. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CANAL DE SOULANGES ET SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANAL DE SOULANGES : SUIVI ET POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général informe les membres de la rencontre avec les maires membres de la Régie intermunicipale du canal de Soulanges et la Société de développement du canal de Soulanges. L'objectif principal de cette rencontre était de simplifier le mode administratif établi.

14-02-26-08

Il est proposé par monsieur **Raymond Larouche**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu :

- **de confirmer** la fin des activités de la Régie intermunicipale du canal de Soulanges;
- **de maintenir** l'outil juridique, soit la Société de développement du canal de Soulanges;
- **de créer** la Table du canal de Soulanges, constituée des municipalités des Coteaux, Coteau-du-Lac, des Cèdres, Pointe-des-Cascades et de la MRC;
- **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **procède** à tous les actes juridiques nécessaires à cet effet;
- **que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **assume** les dépenses nécessaires, à même le surplus accumulé non réservé, à charge de facturer, en fin d'année, un cinquième (1/5) du montant payé aux municipalités des Coteaux, Coteau-du-Lac, des Cèdres et Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

6.2.4. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION – HORAIRE : POSITIONNEMENT

Monsieur le directeur général présente deux (2) scénarios concernant les modifications des heures d'ouverture de l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion.

14-02-26-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Sylvain Lemire** et résolu **d'ajouter** une journée d'ouverture supplémentaire à l'horaire de l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Soulanges, soit les jeudis, de 12 h à 21 h, et ce, pour la période du jeudi 15 mai 2014 au jeudi 28 août 2014;

d'autoriser madame le préfet et monsieur le directeur général à signer un addenda au contrat de gestion de l'écocentre avec l'entrepreneur;

d'autoriser la dépense supplémentaire de vingt-mille dollars (20 000 $) reliée aux frais variables qui sera affectée à même le fonds en environnement.

Proposition adoptée.

6.2.5. COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION OU APPEL D'OFFRES PUBLIC

APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-10

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- branche 1 du cours d'eau Saint-Télesphore (Bassin 1, municipalité de Saint-Télesphore);
- branche 1 du cours d'eau Rodrigue (Bassin 3, municipalité de Saint-Clet);
- branche 2 du cours d'eau Hamelin (Bassin 6, municipalité des Cèdres);

- cours d'eau Saint-Féréol (Bassin 8, municipalité des Cèdres);
- cours d'eau Séguin (Bassins 10 et 20, municipalité de Rigaud).

Proposition adoptée.

APPELS D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-11 Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres publics pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- branche 5 de la rivière Noire (Bassin 1, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton);
- cours d'eau des Six-Arpents (Bassin 6, municipalité des Cèdres).

Proposition adoptée.

6.2.6. SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION DE VIA RAIL CANADA INC. – ADDENDA : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunications du territoire;

CONSIDÉRANT le contrat avec Via Rail Canada inc. pour la location d'un emplacement sur la tour de télécommunications de Via Rail située à Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT QUE le bail se termine au 28 février 2014;

CONSIDÉRANT les besoins en télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE Via Rail Canada inc. propose un addenda au bail afin de le prolonger d'une (1) année, soit jusqu'au 28 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-12 Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Ed Prévost** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un addenda au bail conclu entre la MRC et *Via Rail Canada inc.* pour la location d'un emplacement sur la tour de télécommunications de Via Rail située au 2317, Montée de la Station à Sainte-Justine-de-Newton, afin d'en prolonger le terme, soit jusqu'au 28 février 2015, pour un montant de trois-cent-cinquante dollars (350 $) par mois plus les taxes applicables, et ce, aux mêmes modalités, termes et conditions.

Proposition adoptée.

6.2.7. REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST : DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS

14-02-26-13 Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'accepter** le concept pour le regroupement des municipalités de l'Ouest formé des vingt-trois (23) municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des douze (12) municipalités de l'ouest de Montréal, soit Lachine, Pierrefonds, Sainte-Geneviève, Baie-D'Urfé, Dollard-des-Ormeaux, Beaconsfield, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, L'Île-Dorval et Senneville afin d'étudier et d'échanger sur divers dossiers communs tels que :

- le transport collectif;
- les services de santé;
- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;

- le lien cyclable;
- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

de demander à chacune des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de confirmer leur participation au regroupement des municipalités de l'Ouest.

Proposition adoptée.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

8.2.1. MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS : CORRESPONDANCE

Le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant la rencontre organisée le 23 janvier dernier relative au système de télécommunication de la MRC.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE PINCOURT – RÈGLEMENTS NUMÉROS 780-9 ET 780-10

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-9 a pour objet de modifier le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780 afin d'ajouter des usages spécifiquement exclus dans la zone C3-07;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-10 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 780 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de retirer l'application de certaines normes de stationnement dans la zone C1-24 et de modifier le nombre de logements autorisés par bâtiment dans la zone H3-04 pour les habitations unifamiliales;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 780-9 et 780-10 de la ville de Pincourt indiquant leur

conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-14 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 780-9 et 780-10 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-201 ET 1275-202

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-201 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir les matériaux de revêtement dans les zones H1-660, H1-669 et H1-671;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-202 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter des dispositions sur les enseignes directionnelles temporaires annonçant un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-201 et 1275-202 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-15 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-201 et 1275-202 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.2. PÔLE LOGISTIQUE : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges est située à quelques minutes (4 km) à l'ouest de Montréal et qu'elle occupe une position géographique stratégique qui en fait un passage obligé des marchandises pour l'approvisionnement du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les études réalisées pour le compte du gouvernement du Québec, identifient Vaudreuil-Soulanges comme le lieu prédestiné pour l'implantation du pôle logistique national;

CONSIDÉRANT QUE 80 % des échanges commerciaux par voies terrestres du Québec avec le reste de l'Amérique du Nord transitent par Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la région de Vaudreuil-Soulanges est la principale porte d'entrée pour les personnes et les marchandises en provenance de l'ouest, tout comme la route d'exportation pour les marchandises et le déplacement des personnes du Québec et de l'Est canadien, reliant l'est et l'ouest du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les premiers partenaires économiques du Québec sont l'Ontario et les États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 30 constitue une importante voie de contournement de la région de Montréal et que sa jonction avec les autoroutes 20 et 40 sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges permet un accès facile pour joindre les principaux partenaires d'affaires en Ontario et aux États-Unis, et au marché de l'Est québécois;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Vaudreuil-Soulanges est desservi par deux (2) sociétés nationales ferroviaires majeures, soit le Canadien National (CN) et le Canadien Pacifique (CP) (deux voies doubles) menant aux grands centres économiques de l'Amérique du Nord (est-ouest et nord-sud, Canada, USA, Mexique) et une connexion avec CSX;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des infrastructures nationales sur le territoire de la MRC permet l'intermodalité rail-route-fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Montréal, qui est la première zone portuaire intermodale la plus importante de la côte est du Canada, est situé à seulement 50 kilomètres de la région de Vaudreuil-Soulanges, qu'il est ouvert toute l'année et se trouve à 1 600 kilomètres à l'intérieur du continent sur l'une des plus grandes voies navigables au monde, le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Port de Valleyfield, situé à 15 kilomètres au sud de Vaudreuil-Soulanges, donne accès aux Grands Lacs et est le premier port du Québec à utiliser le transport de marchandises par barges à fond plat;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture prochaine du terminal de CSX, partiellement financé par le gouvernement du Québec, donnera un accès direct aux États-Unis, consolidant ainsi la vocation intermodale de notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Montréal est un leader au Québec en transport industriel, englobant des centres de denrées périssables et des fournisseurs logistiques et qu'il est situé à moins de 25 kilomètres à l'est de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la région a décidé d'une approche proactive avec la création d'un comité sur la Porte continentale ayant comme mandat d'étudier et d'analyser le dossier de la Porte continentale et du corridor de commerce Ontario-Québec dans le but de créer un pôle logistique sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'une première mission a eu lieu en Europe avec des maires de la MRC et deux représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en juin 2010 afin de voir comment les activités logistiques étaient planifiées dans plusieurs régions européennes et afin de développer un concept intégrateur pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième mission a eu lieu en octobre 2010 pour voir les effets d'un pôle logistique sur les milieux adjacents (de type rural) au milieu récepteur;

CONSIDÉRANT QUE, suite à ses missions en Europe, le conseil de la MRC a pris la décision de réaliser un plan intégré de développement et d'aménagement comprenant notamment une vision stratégique et des stratégies d'occupation du territoire spécifique au corridor de commerce;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, accompagnée de ses avocats et de représentants du ministère des Finances et de l'Économie, a étudié les lois sur les compétences respectives des MRC et des ministères sur l'implantation et la gestion d'un pôle logistique et qu'un rapport présentant différents scénarios pour l'attribution des compétences a été déposé aux représentants du ministère des Finances et de l'Économie en 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme PODEL (Pôle de développement et d'excellence en logistique) composé de membres issus du milieu des affaires, du milieu scolaire, de représentants du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, du Canadien Pacifique, du Canadien National ainsi que du Port de Valleyfield a été créé dans le but de réunir les principaux intervenants pour définir une vision stratégique du développement du transport logistique à valeur ajoutée sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et créer une zone d'excellence en matière de transport intermodal à valeur ajoutée pour l'est du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges est le seul CLD membre actif de NASCO (North American Super Corridor Association) et qu'il participe à leurs activités depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE la région compte déjà sur une importante masse critique dans le domaine du transport et de la logistique avec plus de cent (100) entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la région possède déjà 1,5 million de mètres carrés d'entreposage réfrigéré et frigorifique;

CONSIDÉRANT les interventions et les mémoires déposés par la MRC, le CLD Vaudreuil-Soulanges, la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges et la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent lors des audiences du Comité interministériel pour le développement de l'autoroute 30 en novembre 2013, faisant valoir la volonté de la région de contribuer à l'expansion économique du Québec;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges, puisque de nombreuses entreprises se montrent toujours intéressées à s'implanter dans Vaudreuil-Soulanges dans un tel pôle;

CONSIDÉRANT l'urgence d'offrir à Investissement Québec et Montréal International un site concurrentiel à ceux des autres provinces canadiennes et des États-Unis sur le corridor de commerce Ontario-Québec, soit un centre intermodal de calibre international;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisque nous sommes en compétition avec la zone logistique ontarienne et que nous avons déjà perdu une entreprise majeure au profit de Cornwall, le projet de logistique du géant américain Target (600 emplois directs, 250 millions d'investissements, des effets indirects et induits nombreux), ce dernier ayant retenu de se localiser à Cornwall, vu l'absence d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisqu'il lui permettra d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges créant de la richesse et des emplois en générant des investissements immobiliers de plusieurs milliards de dollars et la création de dizaines de milliers d'emplois ainsi qu'un positionnement mondial en logistique de notre province;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges puisque des investissements de partenaires majeurs, dont le centre intermodal du Canadien Pacifique (CP), sont mis en attente, faute d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'urgence de positionnement du gouvernement du Québec pour l'implantation d'un pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges, puisque ce pôle va permettre la concrétisation des principes d'attractivité et de compétitivité, de même de ceux du développement durable, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT l'urgence que le Québec ait un pôle logistique d'envergure internationale, qui permettra de concurrencer efficacement l'Ontario et l'État de New York;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du rapport « La logistique dans le Suroît », réalisée par ADEC avec les acteurs suivants : CLD Vaudreuil-Soulanges, Ville de Valleyfield, CLD Beauharnois-Salaberry, CLD Haut-Saint-Laurent, Port de Valleyfield et SADC Suroît Sud, confirme que Vaudreuil-Soulanges est la pierre angulaire du développement de la logistique dans la région et pour le Québec;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-16

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu unanimement **de demander** à la première ministre du Québec, madame Pauline Marois, de rapidement recommander au Conseil des ministres que soit implanté le Pôle logistique national du Québec sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges afin de permettre au Québec d'être un leader mondial dans le domaine de la logistique et de consolider son rôle historique de plaque tournante du transport en Amérique du Nord;

qu'une copie de cette résolution **soit transmise** au ministre des Finances et de l'Économie, monsieur Nicolas Marceau, à la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, madame Élaine Zakaib, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, au député de

Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et à la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres que la Commission de transport va siéger pour la gouvernance en transport. Monsieur Guy Pilon est nommé président de la commission. Il y aura un rapport préparé par la commission au printemps.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. MRC DE ROUSSILLON – PROBLÉMATIQUE DU RECYCLAGE DU VERRE : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la MRC des Sources concernant une résolution prise par la MRC de Roussillon relative au recyclage du verre.

14-02-26-17 Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'appuyer** la MRC de Roussillon concernant la problématique du recyclage du verre, soit la résolution numéro 2013-250-T.

Proposition adoptée.

14.2. COLLÈGE DE VALLEYFIELD – PROJET DE CENTRE D'INGÉNIERIE EN TECHNOLOGIES INNOVANTES EN SANTÉ (CITIS) : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue du Collège de Valleyfield concernant un projet de Centre d'ingénierie en technologies innovantes en santé (CITIS).

14-02-26-18 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Hans Jr Gruenwald** et résolu **d'appuyer** le Collège de Valleyfield dans sa demande de reconnaissance d'un Centre d'ingénierie en technologies innovantes en santé (CITIS) auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Proposition adoptée.

14.3. CLUB AMICAL CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-LAZARE – CHASSEURS ET PÊCHEURS DE VAUDREUIL-SOULANGES : POINT D'INFORMATION

Ce point sera traité à une séance ultérieure.

14.4. TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES PAR TRAIN : INFORMATION

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) concernant un nouveau règlement, *l'Ordre préventif n° 32,* demandant aux compagnies ferroviaires de transmettre aux municipalités les informations concernant les matières dangereuses transportées par celles-ci.

14.5. TABLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA MRC : POSITIONNEMENT

14-02-26-19 Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par monsieur **Raymond Larouche** et résolu **de former** une table pour les directeurs généraux de la MRC.

Proposition adoptée.

14.6. MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE : DEMANDE D'APPUI

Monsieur le directeur général fait le dépôt d'une correspondance reçue de la Municipalité de Rivière-Beaudette concernant une demande faite au ministère des Transports pour réduire la limite de vitesse sur la Route 338, de la frontière ontarienne au chemin Sainte-Claire.

14-02-26-20 Il est proposé par monsieur **Alexandre Zalac**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'appuyer** la Municipalité de Rivière-Beaudette dans sa démarche auprès du ministère des Transports afin de réduire la limite de vitesse sur la Route 338, de la frontière ontarienne au chemin Sainte-Claire.

Proposition adoptée.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Madame Aline Guillotte, maire de la municipalité de Sainte-Marthe et présidente du comité consultatif agricole de la MRC, invite les élus à une rencontre qui aura lieu le vendredi 14 mars 2014, de 11 h 30 à 16 h 30 à la salle communautaire de Sainte-Marthe, concernant le plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Monsieur Ed Prévost, maire de la ville d'Hudson, informe les membres d'un défilé pour la Saint-Patrick qui aura lieu le samedi 15 mars prochain.

Monsieur Hans Jr Gruenwald, maire de la municipalité de Rigaud, fait un retour aux membres concernant la pétition pour l'accès à l'écocentre de Rigaud.

Monsieur Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, informe les membres d'un festival de blues et de jazz qui aura lieu le samedi 12 avril 2014 au centre communautaire de la municipalité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Glen Gregory, un citoyen de Saint-Lazare, pose une question à savoir où en est rendu le dossier « compostage ». Monsieur le directeur général répond que la MRC est à travailler pour une collecte au niveau résidentiel. La table en environnement procède à l'étude actuellement.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

14-02-26-21 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 44.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

14-02-26-22 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de lever** le huis clos à 20 h 55.

Proposition adoptée.

La directrice du greffe et du contentieux quitte la séance.

17. RESSOURCES HUMAINES

17.1. ORGANIGRAMME DE LA MRC : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT le nouvel organigramme proposant les changements organisationnels suivants :

- transfert du poste de conseiller en sécurité incendie sous la gestion du chef de bureau de projets;
- transfert du poste de greffier à la cour municipale régionale sous la gestion du directeur général;
- transfert des deux (2) conseillers en aménagement du territoire sous la gestion du directeur général adjoint;

- transfert des deux (2) postes d'agents de développement en environnement et du poste d'agent d'intervention aux cours d'eau sous la gestion du chef de bureau de projets;
- abolition du poste de gestionnaire en environnement (poste vacant);
- abolition du poste de directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC et la nouvelle gouvernance mise en place;

CONSIDÉRANT la résolution CA 14-02-12-17 adoptant le nouvel organigramme et autorisant le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour son application;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-23 Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'entériner** l'adoption du nouvel organigramme, **d'abolir** les postes de gestionnaire en environnement et de directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 12 février 2014 et **de mandater** le directeur général à signer l'entente.

Proposition adoptée.

17.2. CHEF DE BUREAU DE PROJETS : PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT le retour de madame Patricia Bonnel le 25 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la résolution 13-03-27-37 octroyant un contrat de travail à durée déterminée à monsieur Jocelyn Cardinal;

CONSIDÉRANT les besoins du service et de la MRC;

CONSIDÉRANT le transfert des dossiers à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 13000 141 – 5 %;
- 02 61000 141 – 10 %;
- 02 69000 141 – 10 %;
- 02 22000 141 – 1 %;
- 02 29000 141 – 1 %;
- 02 70200 141 – 1 %;
- 02 46000 141 – 2 %;
- 02 40000 141 – 5 %;
- 02 45400 141 – 35 %;
- 02 59000 141 – 1 %;
- 02 61001 141 – 28 %;
- 02 32000 141 – 1 %;

POUR CES MOTIFS,

14-02-26-24 Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de prolonger** le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Jocelyn Cardinal à titre de salarié temporaire à temps plein pour le poste de chef de bureau de projets jusqu'au 19 décembre 2014 et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, quitte son siège à 21 h.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

14-02-26-25 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de procéder** à huis clos à 21 h 5.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

14-02-26-26 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **de lever** le huis clos à 21 h 12.

Proposition adoptée.

18. CULTURE

18.1. POSITIONNEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE FINANCEMENT

14-02-26-27 Il est proposé par monsieur **Ed Prévost**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'accorder** pour l'année 2014 une subvention au fonctionnement des organismes suivants :

- Festival des couleurs de Rigaud : 12 000 $;
- Autour de nous : 6 000 $;
- Festival de la S.O.U.P.E. : 3 000 $;
- Chapelle enchantée : 6 000 $;
- Greenwood Center for living history : 10 000 $;
- Festival de musique d'Hudson: 10 000 $;

et ce, à même le poste budgétaire 02 70200 447.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres habiles à voter.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14-01-29-28 Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 15.

Proposition adoptée.

MARIE-CLAUDE NICHOLS
Madame le préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier